

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

20h30

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 07 septembre 2018

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. RUMEAU

Excusés : M. DECAUDAIN (pouvoir à Mme DUFRANNE), M. LANTEZ (pouvoir à Mme DOMINGOS-FREIRE), Mme TRANNOY (pouvoir à M. RUMEAU), M. REGNIER

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 juin 2018.

2/ PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS ZERO PHYTO / GESTION DIFFERENCIEE PAR LE CABINET ECO LOGIC :

Madame Catherine BODCHON-SEREIN, 1^{ère} adjointe, et Monsieur LYCHOSIEK, du cabinet « ECO LOGIC », font une présentation au Conseil municipal du plan d'actions « zéro phyto / gestion différenciée » à mettre en place dans les prochaines semaines / prochains mois, dans la commune.

Ils rappellent tout d'abord que la loi interdit dorénavant l'usage des produits phytosanitaires (interdiction qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers également), ce qui implique de devoir repenser totalement la façon de gérer les espaces verts dans la commune. Mme BODCHON-SEREIN rappelle que la commune a signé la charte de niveau 3, c'est-à-dire que l'interdiction s'appliquera à terme partout, y compris dans les cimetières et les terrains sportifs pour lesquels l'utilisation de ces produits est encore admise pour le moment. M. LYCHOSIEK présente tour à tour les différents matériels dont la commune devra faire l'acquisition, les plans d'actions possibles, les moyens de prévention et de communication à mettre en œuvre.

Une commission composée de Madame BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. THOMAZON, Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE et M. DEGREMONT est créée pour mettre en œuvre ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement, à hauteur de 50 %, de l'acquisition de matériels pour un montant maximum de 12 000 euros HT.

3/ EMPRUNT « BÂTIMENT DE MONSIEUR GOSSENT » :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait déjà délibéré sur ce sujet, lors de sa réunion du 03 avril 2018. C'est la Banque Postale qui avait été alors choisie.

Mais la vente du bâtiment ayant pris du temps du fait de la procédure particulière, et le Tribunal de Commerce de Beauvais ayant officialisé la commune de Nointel comme acquéreur le 25 juin 2018, il convenait de solliciter à nouveau les différentes banques.

Cette fois, seul le Crédit Agricole a répondu. Le taux proposé est de 1,12 % pour un emprunt de 40 000 euros sur 10 ans (avec des frais bancaires d'un montant de 150 euros).

Pour rappel, l'offre de la Banque Postale en avril dernier était au taux de 1.05 % pour le même montant sur la même durée.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le choix de contracter auprès du Crédit Agricole.

4/ INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS 2018 :

Vu le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac pour 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet l'avis d'une hausse de 1,36 % du taux de progression à retenir pour 2018 s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

5/ PROPOSITION DE SPECTACLE A DESTINATION DES ECOLES DANS LE CADRE DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de représentation d'un spectacle à destination de la classe de CM1/CM2, demande formulée par deux enseignants de l'école de musique de Clermont, dans le cadre du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Les deux professeures ont été reçues fin juin par Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire de Mairie et Monsieur le Directeur d'école de Nointel pour exposer leur projet.

Si celui-ci est assez ambitieux, surtout pour des élèves encore assez jeunes, Monsieur le Directeur s'est néanmoins montré très intéressé.

Néanmoins, Monsieur le Maire a précisé que le coût d'une représentation, à savoir 1950 euros, était beaucoup trop élevé pour la commune de Nointel. Il a donc été convenu que les deux professeurs devaient émettre la même proposition à d'autres communes de façon à diviser le tarif, pour que la commune de Nointel puisse étudier plus à fond le projet.

Le Conseil municipal de Nointel, avec des réserves de la part de certains Conseillers municipaux quant au contenu de la représentation, partage cet avis.

6/ STATUT DE LA CHAPELLE « NOTRE DAME DE LA ROUTE » :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu le 27 août 2018 de Monsieur Vincent MAGNIER, domicilié à Nointel route de la Jacquerie, relatif au statut de la chapelle « Notre Dame de la Route », située route de la Jacquerie.

Jusqu'au récent décès de Madame Claude MAGNIER, c'est en effet la famille MAGNIER – FRIQUE qui entretenait cette chapelle. Or celle-ci est située sur une parcelle communale et la SCI créée après le décès de Madame MAGNIER ne souhaite plus s'en occuper.

Le Conseil municipal décide de se rapprocher de Madame Marie-José PORTEMER, de Monsieur et Madame DAUCHY, ainsi que de l'Abbé CARDOT, ancien curé de Nointel, pour déterminer les tenants et les aboutissants de cette affaire.

7/ DEMANDE D'ANNULATION D'ARRIERES DE LOYERS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de Mademoiselle Martin BRENDA, ancienne locatrice du logement communal sis 1 place de la Mairie, de voir un arriéré datant de mai 2013 être effacé ou, au pire, échelonné.

Après en avoir délibéré, eu égard aux circonstances, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'effacer la dette d'un montant de 479.87 euros et charge le Secrétaire de Maire d'émettre un mandat à l'article 673 du budget 2018.

8/ SUBVENTION NON OBTENUE DE LA VIDEOPROTECTION :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par un courrier en date du 20 juillet 2018, la Préfecture de l'Oise nous a fait connaître que la subvention au titre du FIPD pour financer l'installation des caméras de vidéoprotection n'avait pu nous être accordée, au regard des crédits limités.

Une nouvelle demande sera donc déposée en 2019 (pour rappel, la subvention du Conseil Départemental a été obtenue en 2018 et les travaux ont donc deux années pour être réalisés).

9/ CHIFFRAGE DE LA SICAE OISE SUR L'ARRÊT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DURANT LA NUIT :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal avoir reçu début juillet un commercial de la SICAE OISE pour faire le point sur nos contrats et consommations en matière d'électricité. L'agent de la SICAE OISE avait alors proposé de réaliser une estimation des économies réalisées si l'éclairage public était arrêté de 23h50 à 4h du matin.

Actuellement la commune paye 19 203 euros TTC par an en éclairage public.

En arrêtant l'éclairage durant la nuit, l'estimation est de 13 660 euros TTC par an, soit une économie annuelle d'environ 5 500 euros.

Néanmoins le Conseil municipal décide de ne pas changer les habitudes d'éclairage pour le moment.

10/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET A REPRENDRE :

Monsieur le Trésorier de Liancourt nous a informé début juillet que la décision modificative n°4 votée le 19 juin 2018 avait été mal rédigée.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- D'annuler la DM 4 votée le 19 juin 2018
- D'ouvrir les crédits suivants :
 - o Recettes d'investissement, chapitre 041, compte 2031 : + 28 373 euros
 - o Dépenses d'investissement, chapitre 041, compte 2151 : + 28 373 euros

A l'unanimité le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

11/ DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE HOSPITALIER DE CLERMONT :

Lecture d'une demande de subvention adressée par le Centre Hospitalier de Clermont pour le financement d'un mini-bus à destination des personnes âgées résidant de l'EHPAD.

A 9 voix contre, 1 voix pour et 4 abstentions, le Conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de subvention.

Monsieur RUMEAU tient à rappeler sa position, à savoir que pour lui ce type de subvention devrait être attribué par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire répond que l'Intercommunalité a probablement été sollicitée également.

12/ QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux de 2018 : A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire de Mairie fait le point sur les travaux prévus en 2018
 - Travaux de mise aux normes des bâtiments communaux en ce qui concerne l'électricité : les subventions ont été obtenues juste avant l'été, le choix de l'entreprise qui effectuera les travaux sera fait dans les prochaines semaines
 - Changement de portes et fenêtres aux archives communales mais également à l'école (notamment cantine et classe de CM1/CM2) : là aussi les subventions ont été obtenues juste avant l'été, et l'entreprise qui effectuera les travaux sera choisie très prochainement
 - Mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux : ce dossier pose un problème dans la mesure où l'architecte (Monsieur SIMONNEAUX) choisi pour être le maître d'œuvre des travaux s'est rendu compte que des travaux de mise en conformité de la sécurité incendie dans le domaine de l'accessibilité n'avaient pas été pris en compte (et pas budgétisés) dans le rapport de l'APAVE qui a élaboré notre Agenda d'Accessibilité. La consultation des entreprises réalisée avant l'été a fait plus que doubler le budget. La commune ne pourra donc pas réaliser l'ensemble des travaux prévus, des demandes de subventions complémentaires devront être faites en 2019. En attendant le maître d'œuvre doit à nouveau consulter les entreprises sur les travaux qui pourront être réalisés dans la limite du budget voté en 2018.
- Monsieur le Maire remercie Monsieur Philippe MAUROY pour avoir mis à disposition de la commune durant l'été du matériel (un « manitou » et son chauffeur) afin de participer au curage des fossés et d'aménager un terrain de « vélo cross » pour les jeunes le long de la salle Henri Sénéchal.
- Lecture d'un courrier de remerciements de la Ligue contre le Cancer pour la subvention attribuée en 2018
- Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux la date du lundi 1^{er} octobre pour « inaugurer » les nouveaux vestiaires du stade municipal. Il prendra contact avec le Président du FC Nointel pour entériner cette date
- Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il a eu un rendez-vous, en compagnie Monsieur RUMEAU, Conseiller Régional, avec le Président de la Fondation du Patrimoine au sujet du presbytère mais que celle-ci ne pourra pas aider

la commune. Il ajoute que le presbytère a été « visité » récemment, une vitre a été cassée, mais aucune autre dégradation ou vol n'est à signaler.

- Monsieur THOMAZON questionne Monsieur le Maire sur le démarchage effectué actuellement par des commerciaux de l'entreprise SFR au sujet du Très Haut Débit dans la commune. Monsieur le Maire indique que ceux-ci se sont effectivement présentés à la Mairie et que la commune a donné son accord. Pour le moment seul SFR a le monopole de la fibre sur le secteur mais prochainement d'autres opérateurs pourront la proposer également
- Monsieur MAUROY demande si le nouveau tracteur-tondeuse a été livré. Il lui est répondu que nous devrions l'avoir d'ici la fin septembre mais que l'ancien tracteur est toujours opérationnel. Monsieur MAUROY indique également que suite à l'incendie de plusieurs voitures sur certains sentiers de la commune, des déchets seront à aller ramasser par les services techniques
- Madame MACUDZINSKI informe le Conseil municipal que l'équipe de Nointel a terminé huitième cette année des Jeux Intervillages qui se déroulaient à Mouy.
- Elle sollicite également le prêt de nouveau cette année de la salle des associations, un mercredi par mois. Prêt accordé pour des activités avec les enfants.
- Madame DUFRANNE souhaite savoir quand la vitre brisée de la salle du Conseil municipal sera réparée. Il lui est répondu que le devis a été signé et renvoyé à l'entreprise COPEAUX & SALMON
- Madame GROBON demande pour quelle raison un marquage au sol a été effectué rue de la Mairie. Il est répondu qu'il s'agit des travaux de l'assainissement collectif. Aucune date précise pour le début réel de ces travaux n'est actuellement connue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23h20.

A Nointel, le 17 septembre 2018

Le Maire,
Philippe LADAM